

GT Elections et Fusion des instances

9 juin 2022



Juin 2022



CAP : Elections professionnelles 2022

Après plusieurs réunions techniques, un groupe de travail s'est tenu le 9 juin sur ce (lourd) sujet, qui va largement mobiliser à la fois les équipes syndicales et le secrétariat général, avec l'interdiction d'un échec tant pour les premières nommées que pour le second. Rappelons que ces élections se dérouleront dans l'ensemble de la fonction publique du 1er au 8 décembre 2022.

La séance ne pouvait démarrer sans un hommage à Chantal AUMERAN, Adjointe au Chef de bureau de la Santé, Sécurité et conditions de Travail (SRH3D) mais également ex-secrétaire générale du SNUI (devenu Solidaires Finances Publiques) et ex Déléguée Fédérale de la FDSU (devenue Solidaires Finances).

Tout le monde s'est retrouvé dans les mots qui ont été employés pour louer ses qualités tant professionnelles qu'humaines.

Cette unanimité est le témoignage d'une personnalité qui a marqué, tant au niveau des relations humaines que dans son action aussi bien syndicale que professionnelle. Elle incarne la possibilité concrète que ces deux entités peuvent se retrouver dans le respect du rôle de chacun pour construire ensemble dans l'intérêt du plus grand nombre.

Bercy, en avance sur la plupart des ministères, s'était lancé dans des simulations de vote, avec un échantillon de testeurs. Bien lui en a pris car les leçons furent plutôt du genre catastrophique ! Entre la lourdeur du dispositif et quelques gros « pépins » informatiques, ce fut une sorte de carton plein ...

S'il est délicat de trouver le point d'équilibre entre sécurité informatique et participation des agent.e.s., cette dernière ne peut en aucun cas être sacrifiée (en raison d'un parcours du combattant qui pourrait dissuader plus d'un potentiel électeur ...). Ou alors cela revient à nier l'enjeu fondamental d'une élection, à savoir que son électorat puisse y participer pleinement.

Pour nous, une participation élevée constitue tout simplement une obligation de résultat pour le Ministère.

Retour sur les élections Test ...

A la lumière des enseignements des deux phases de test, la procédure a été revisitée et quelque peu allégée.

➤ L'électeur ou l'électrice sera destinataire d'un courriel sur son adresse professionnelle afin de télécharger sa carte électorale. Ce message comprendra l'identifiant et le mot de passe temporaire.

➤ L'agent.e devra se rendre sur une page d'accueil dédiée aux élections. Il s'identifiera avec un mot de passe temporaire fourni sur son espace ENSAP.

A l'aide de ce dernier, il pourra créer son Mot de Passe (MDP) personnel et arrivera ensuite sur ses pages d'électeur.

➤ S'agissant de l'affichage des candidats, il sera procédé de la manière suivante :

➤ Pour les CSA : civilité / nom / prénom / affectation (précisée selon le niveau du CSA) (Ex. : pour le CSAM, il sera fait mention de la direction générale d'appartenance) ;

➤ Pour les CAP : civilité / nom / prénom / corps le cas échéant (si CAP couvrant plusieurs corps)

Pour la préparation des listes, le Ministère devrait mettre les listes nominatives d'agents à disposition des organisations syndicales le 30 juin.

Un modèle d'acte de candidature sera élaboré. NB : ce n'est qu'un modèle. Il n'est pas impératif. Par contre, des mentions obligatoires sont prévues par les textes réglementaires.

Une possibilité de suivi des listes d'émargement par les responsables de liste sera mise en place pendant le scrutin. Par contre, ce ne sera qu'une simple consultation contrairement aux précédentes élections. Une extraction ne sera plus possible afin de préserver la confidentialité de la participation ou non de l'agent.e au scrutin et de limiter la connaissance de cette dernière aux seules personnes habilitées.

En réponse aux remontées unanimes des fédérations contre cette limitation, l'administration va recontacter la DGAFP.

Travaux en perspective

- L'arrêté relatif aux élections sera présenté au Comité Technique Ministériel prévu le 23 juin.
- Prochaines élections test :
 - 27 juin : ouverture du portail
 - 29 juin : cérémonie de scellement des urnes (constater qu'elles sont vides)
 - 30 juin ouverture du vote
 - 5 juillet : Clôture du vote et dépouillement
 - 12 juillet (15h00) : bilan du 3ème test.
- Un prochain groupe de travail est prévu à la rentrée de septembre (en principe le 15/9 à 15h00).

Par ailleurs, des actions de communication seront initiées. Centrées autour des deux thèmes « pourquoi voter ? » et « comment voter ? », elles comprendront trois temps :

- mi-septembre à fin octobre : sensibilisation à l'importance du scrutin.
- mi-novembre à début décembre : appel au vote.
- à l'issue de ce dernier : diffusion des résultats et remerciements aux agents.

Pour Solidaires Finances cela a été l'occasion pour rappeler la demande commune des Fédérations afin disposer d'outils permettant de communiquer aux 130 000 agent.e.s qui composent le Ministère. A moins que l'on n'ait définitivement envie que cette identité « bercyenne » continue à se diluer, la mesure pourrait être de bonne politique ...

Le but de l'exercice est, selon le Ministère, de faire en sorte que le taux de participation soit le plus élevé possible. Pour **Solidaires Finances** c'est bien évidemment le but que nous poursuivons également et c'est celui qui rend l'exercice électoral crédible.

Au-delà du résultat de chacune des organisations syndicales qui se présenteront aux suffrages des agent.e.s, ce taux de participation global sera bien évidemment un « juge de paix » qui rendra son verdict en décembre.

Si le scrutin fait un flop en terme de participation ou même si cette dernière enregistre un recul notable (en 2018 année de la mise en place du vote électronique nous avons déjà enregistré une baisse de 10 points par rapport aux précédentes élections papier) tout simplement parce qu'on aura souvent entendu des agents pour qui le vote est laborieux ou correspond à une aventure kafkaïenne, la responsabilité du Ministère et des directions sera écrasante.

En effet, cela signifiera que c'est du côté même de l'État que l'administration aura :

- Foulée aux pieds le droit pour les agent.e.s de s'exprimer et ainsi démonétiser la démocratie sociale.
- Fait peser une lourde hypothèque sur la notion même de dialogue social et cela pour une durée qui s'étendrait potentiellement sur plusieurs années.

De part et d'autre, personne n'a intérêt à ce que l'affaire soit un échec voire même un semi-échec ...

Nous imaginons avoir prêché ici à destination de convaincus. Mais, au regard de la gravité du risque, peut-être encore un peu plus en des temps de défiance assez largement répandue, ce simple rappel « pédagogique » n'est pas forcément inutile.

Fusion des instances ...ou instances en fusion !?!

Si le jeu de mots succombe à une certaine facilité, il est assez révélateur de notre état d'esprit à quelques semaines du changement important qui attend les instances de dialogue social. La façon dont les échanges, les discussions se déroulent nous incite à cette mise en garde.

Le précédent Gouvernement a choisi de rabattre complètement les cartes en la matière. Parmi les différents changements, il y a la mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSA) et des Formations Spécialisées (FS), émanation des premiers, et qui reprennent peu ou prou les fonctions des CHSCT. Or, nous sommes bientôt à six mois de l'échéance et ... rien ou presque !

Tout le monde attend le saint oracle de la DGAFP qui nous donnera une marche à suivre à décliner ensuite aux niveaux ministériel, directionnel et des services déconcentrés.

C'est d'autant plus savoureux que trois semaines avant les agent.e.s du ministère, comme de l'ensemble de la fonction publique, éliront leurs représentant.e.s aux nouvelles instances. Les plus indulgent.e.s peuvent estimer que nous nous préparons à de belles « aventures » dans les premiers temps. Les plus durs pourront aller jusqu'à souligner qu'en imposant un changement sans assumer ses effets, l'État est un rien inconséquent ... voire irresponsable !

Le deuxième point d'agacement concerne la réponse en termes de droits syndicaux pour les représentant.e.s. Ou plutôt la non-réponse.

Encore une fois il y a là un problème de cohérence : l'administration ne peut imposer des décisions et refuser de prendre en compte les conséquences de celles-ci. Ces choix (de fusion) ont été faits, et, pour les représentant.e.s concerné.e.s, la charge va assez considérablement s'accroître. Il ne s'agit pas pour **Solidaires Finances** de « quémander » des droits, mais l'administration ne peut pas non plus nous demander de faire plus avec moins sauf si le but recherché est de vider ces instances de toute crédibilité. Or, c'est bien l'équation qui pourrait se mettre en place. Le cas échéant, si les moyens à la hauteur des enjeux ne sont pas donnés, il faudra cesser d'avoir les mots « dialogue social » en permanence à la bouche.

Ainsi, il a été évoqué le remboursement de frais pour les suppléant.e.s. Or, a priori, le dossier serait bloqué. Entre dogmatisme et mesquinerie, nous hésitons... Alors que le nombre d'élu.e.s a globalement diminué, ce qui est en partie la volonté de cette réforme, les périmètres des instances se sont accrus. Les suppléants et suppléantes ne seront pas de simples observateurs et observatrices mais bien des acteurs et actrices de l'instance dont le recours et le secours vont être indispensables pour aider les titulaires à siéger et à pouvoir défendre les droits des agent.e.s

Sans se livrer à de la politique fiction ou à de l'anticipation, à notre sens, les autorités politiques et administratives seraient bien inspirées de ne pas compliquer la tâche des élu.e.s du personnel. A défaut le risque est grand de favoriser encore un peu plus la montée d'une défiance généralisée, terreau vers des lendemains plus qu'incertains... Il s'agit bien d'un enjeu de démocratie et de la volonté de l'administration de faire vivre la voix des salarié.e.s et leur droit à pouvoir être défendu.e.s au travers de leurs représentants et représentantes élues.

Et pendant ce temps, du côté de Bercy

Dans l'attente des prescriptions de la DGAFP (future DRH de l'État??), Bercy a néanmoins avancé sur un certain nombre de points développés ci-dessous :

➤ La cartographie des instances : elle est assez complexe, notamment en raison des différences d'organisation territoriale entre les directions. Le Ministère s'est engagé à un alignement à l'horizon 2023. A priori le sort des formations spécialisées de site qui auraient pu remplacer les CHSCT de cité est «plié». C'est : NON !

➤ Les politiques Santé Sécurité au Travail (SST) seront co-construites avec les directions. Dans cette optique, le bureau SRH 3 (du Secrétariat Général) sera présent dans les CSA directionnels, lorsque la déclinaison de la note d'orientation ministérielle annuelle sera à l'ordre du jour.

➤ S'agissant des administrations centrales, le Secrétariat Général participera aux instances notamment pour les questions immobilières. Il aura également en charge l'animation du réseau des acteurs de prévention (AP). Le principe des acteurs de prévention en implantation locale est maintenu.

Le secrétaire animateur serait le coordonnateur local de la politique ministérielle de SST. Si l'administration veut réellement faire vivre la politique ministérielle, il est nécessaire qu'elle s'en donne les moyens. Pour **Solidaires Finances**, un renforcement desdits acteurs est impératif surtout que leur rôle et leur mission sont très largement étendus.

➤ Un budget spécifique SST : ce dernier sera reconduit à l'instar de ce qui existait . Il se répartira en 3 niveaux :

1° un budget pour le CSA ministériel (avec un droit de tirage pour les directions) ;

2° une enveloppe mutualisée régionale pour la formation ;

3° une dotation par CSA déterminée en fonction notamment des effectifs concernés.

➤ L'offre de formation (prévue par la réglementation) est différenciée pour les membres de CSA (3 jours) et de FS (5 jours : 3 jours ministériels et 2 jours hors ministère). Elle devrait se tenir pour les 3 jours en début de mandat. Son programme sera déterminé avec les organisations syndicales. Néanmoins pour **Solidaires Finances** le nombre de jours dédiés à cette formation est trop court. Notamment pour les membres du CSA pour lesquels nous revendiquons un alignement du nombre de jours sur les membres de la FS, demande largement justifiée par le périmètre des sujets qui seront abordés dans cette instance. L'ambition de Bercy de vouloir également travailler sur un centre de ressources numérique en la matière, si cela est une bonne chose, ne peut être une réponse acceptable.

De nombreuses interrogations sur les articulations entre le CSA instance politique et la FS instance spécialisée restent toujours sans réponse de la part de l'administration alors que les organisations syndicales doivent préparer des listes sur lesquelles un certain nombre de collègues vont s'engager sans pour autant avoir l'ensemble des éléments.

Pour **Solidaires Finances** maintenir et renforcer la politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail est un enjeu capital. Ce qui implique un budget dont nous voulons conserver le volume (voire l'augmenter).

A l'exception de la FS de site, notamment sur la question des cités administratives, les points évoqués ci-dessus sont une première réponse à nos demandes. Toutefois, les deux bémols en tête de ce compte-rendu obèrent assez fortement le climat général en la matière. **Solidaires Finances** demeure évidemment très attentive sur l'évolution du sujet ... la balle est dans le camp de l'administration

